

CHAMBRE DE LUXEMBOURG

Vers une double nationalité

Le solde démographique du Luxembourg n'est positif que grâce à l'immigration. «Et cette tendance devrait s'accentuer dans les années à venir», rappelle Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de commerce de Luxembourg (photo). D'où le projet de modernisation du droit de la nationalité luxembourgeoise, dont les travaux devraient aboutir «d'ici la fin de l'année».

Il vise à reconnaître la double nationalité pour certains résidents étrangers. Ces changements constituent une «revendication formulée de longue date par la chambre de commerce». Car les chiffres parlent d'eux-mêmes: 42% des résidents, 66% des salariés et 74% des créateurs d'entreprise du grand-duché n'ont pas la nationalité luxembourgeoise. La main-d'œuvre étrangère intervient dans les secteurs à faible qualification (bâtiment, hôtels-restaurants, construction) comme à forte création de valeur (banque, finance, immobilier). Le texte prévoit également une révision des critères d'attribution de la nationalité luxembourgeoise.



PHOTO DR

La Chambre de commerce a rendu plusieurs avis sur ces questions et organisé une conférence en février dernier en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden, et du sénateur belge Francis Delpérée, spécialiste de droit constitutionnel. «Si la Chambre a plaidé pour ce projet de loi, fondamental pour parer le déséquilibre actuel de la société luxembourgeoise, elle a aussi exprimé des réserves quant à sa disposition visant à al- longer la durée de résidence obligatoire pour prétendre à la nationalité (de cinq à sept ans, ndlr). Elle risque de favoriser un sentiment de défiance en lançant un signal négatif aux prétendants», estime Pierre Gramegna. Durant la conférence, le ministre a rassuré sur ce point, jugeant que la durée actuelle a des chances d'être maintenue. Une seconde réserve de la

Chambre porte sur l'apprentissage de la langue luxembourgeoise. «Il est essentiel de valoriser sa connaissance et non d'en faire un obstacle qui empêcherait un grand nombre de personnes d'accéder à la naturalisation.» Là encore, Luc Frieden a indiqué que les exigences se porteraient davantage vers une connaissance «passive» (compréhension des nouvelles du jour) qu'*«active»*. □

THE LUXEMBOURG CHAMBER

Towards dual nationality

IN LUXEMBOURG, it is only thanks to immigration that the demographic balance is positive. "And this trend is likely to accelerate over the coming years," says Pierre Gramegna, Director of the Luxembourg Chamber of Commerce. The situation has given rise to a bill to modernize the law on Luxembourg nationality, the preparation of which is expected to be completed *"by the end of the year."*

The purpose of the bill is to recognize dual nationality for certain foreign residents. The Chamber of Commerce has been calling for this change for a long time. The figures speak for themselves: 42% of residents, 66% of employees and 74% of people setting up businesses in the Grand Duchy do not have Luxembourg nationality. Foreigners are not only employed in low-skilled sectors such as the building trade,

hotels, restaurants and the construction industry, but they also work in high-value creation sectors such as banking, finance and real estate. The bill also provides for a review of the criteria for acquiring Luxembourg nationality.

The Chamber of Commerce has put forward a number of opinions on this issue and held a conference in February on the subject that was attended by the Minister of Justice, Luc Frieden, and the Belgian senator Francis Delpérée, a specialist in constitutional law. According to Pierre Gramegna, "Whilst backing a bill that is crucial to remedying the current imbalance in Luxembourg society, the Chamber has expressed its reservations regarding the provision aimed at lengthening the period of residency required to claim nationality (from five to

seven years, Ed.). There is a risk that this will send out a negative signal to candidates and arouse a feeling of distrust." During the conference, the Minister of Justice provided reassurances that the current period stands a good chance of being maintained. The Chamber's second reservation concerns learning Luxembourg's language. "It is essential to promote the value of learning the language rather than turning it into an obstacle that would prevent many people from accessing naturalization." There again, Luc Frieden indicated that requirements would lean more towards a "passive" knowledge (understanding the news) rather than an "active" knowledge of the language. □

CHAMBRE DE COMMERCE DE LUXEMBOURG

• www.cc.lu

CHAMBRE DE COMMERCE DE LUXEMBOURG

Towards dual nationality

THE LUXEMBOURG CHAMBER

La Chambre de commerce a rendu plusieurs avis sur ces questions et l'organisme présente une conférence en février dernier en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden, et du secrétaire belge Francis Delbéere, spécialiste de droit constitutionnel. « Si la Chambre a placé pour ce projet de loi, fondamentale pour le développement économique, elle a aussi exprimé des réserves quant à sa disposition visant à désequilibrer actuellement la société luxembourgeoise, elle a aussi exprimé des réserves quant à sa disposition visant à longer la durée de résidence obligatoire pour pretendre à la nationalité (de ce côté sept ans, ndlr). Elle n'a pas de favoriser un sentiment de défiance en l'égard du migrant aux frontaliers », estime Pierre Nagel aux *Préférants*, « mais il faut signaler que la Chambre a recommandé au ministère de l'intérieur de modifier la loi pour faciliter l'acquisition de la nationalité par les étrangers qui ont résidé dans le pays pendant au moins dix ans ». « Il est essentiel de valoriser sa connaissance et son désir d'intégration dans la communauté », ajoute-t-il.

« Il est essentiel de valoriser sa connaissance et son désir d'intégration dans la communauté », ajoute-t-il. « La chambre de commerce a rendu plusieurs avis sur ces questions et l'organisme présente une conférence en février dernier en présence du ministre de la Justice, Luc Frieden, et du secrétaire belge Francis Delbéere, spécialiste de droit constitutionnel. « Si la Chambre a placé pour ce projet de loi, fondamentale pour le développement économique, elle a aussi exprimé des réserves quant à sa disposition visant à désequilibrer actuellement la société luxembourgeoise, elle a aussi exprimé des réserves quant à sa disposition visant à longer la durée de résidence obligatoire pour pretendre à la nationalité (de ce côté sept ans, ndlr). Elle n'a pas de favoriser un sentiment de défiance en l'égard du migrant aux frontaliers », estime Pierre Nagel aux *Préférants*, « mais il faut signaler que la Chambre a recommandé au ministère de l'intérieur de modifier la loi pour faciliter l'acquisition de la nationalité par les étrangers qui ont résidé dans le pays pendant au moins dix ans ». « Il est essentiel de valoriser sa connaissance et son désir d'intégration dans la communauté », ajoute-t-il.



Vers une double nationalité

CHAMBRE DE LUXEMBOURG